

PRESENTATION

L'unité d'enseignement « Prévention et Secours Civiques de niveau 1 » est un diplôme de secourisme. La formation a pour objectif d'acquérir les compétences nécessaires à l'exécution des gestes destinés à préserver l'intégrité physique d'une victime en attendant l'arrivée des secours.

Le sauveteur citoyen doit être capable :

- D'assurer une protection immédiate, adaptée et permanente, pour lui-même, la victime et les autres personnes des dangers environnants.
- D'assurer la transmission de l'alerte au service le plus adapté
- De réaliser immédiatement les gestes de premiers secours face à une personne
 - Victime d'une obstruction aigüe des voies aériennes par un corps étranger
 - Victime d'hémorragies externes
 - Victime d'une brûlure
 - Victime de plaies
 - Présentant un traumatisme
 - Victime d'un malaise
 - Ayant perdu connaissance
 - En arrêt cardiaque

Nouvelle offre de formation pour le CREPS de la Réunion
Le taux de satisfaction des stagiaires sera connu en 2021/2022.



DEBOUCHES POSSIBLES

Evolutions possibles

- Filière de formation en secourisme et accès à des formations plus opérationnelles (PSE1, PSE2) ;
- Prérequis à l'entrée en formation CPJEPS, BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS, ...

CONDITIONS D'ACCES A LA FORMATION

Aucun prérequis nécessaire.

Unité d'enseignement accessible à toute personne âgée au minimum de 10 ans.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap sous réserve de réussite aux gestes de premiers secours.
Accueil de personnes porteuses de handicap : toute demande fera l'objet d'une étude personnalisée avec le référent handicap de l'établissement Mickaël GUIGNE : 02 62 94 71 86 - mickael.guigne@creps-reunion.sports.gouv.fr

CONTENU DE LA FORMATION

- Protection
- Alerte
- Alerte et protection des populations
- Obstruction aiguë des voies aériennes par un corps étranger
- Hémorragies externes
- Brûlures
- Plaies
- Traumatisme
- Malaise
- Perte de connaissance
- Arrêt cardiaque

MODALITES PEDAGOGIQUES

Le ratio d'encadrement pour l'unité d'enseignement PSC1 est fixé à un minimum de 5 stagiaires et un maximum de 10 stagiaires par formateur pour les phases de formation en présentiel. La présence des stagiaires en formation est obligatoire durant les 7 heures de formation pour valider le certificat de compétences PSC1.

Modalités pédagogiques : théorie et pratique.

Techniques pédagogiques :

- › Etude de cas
- › Démonstration pratique
- › Apprentissage
- › Cas concrets

Moyens et outils :

- › Vidéoprojecteur
- › Ordinateur portable
- › Matériels pédagogiques d'apprentissage, de simulation (mannequins, défibrillateur, garrot, ...)

Chaque stagiaire recevra par mail les recommandations de la direction générale de la sécurité civile et de la gestion de crise relatives à l'unité d'enseignement PSC1.

Modalités d'évaluation à visée formative pendant la formation

Utilisation de la fiche individuelle de suivi du stagiaire en formation PSC1 tout au long du cursus.

MODALITES D'EVALUATION ET DE CERTIFICATION

Annexe III de l'arrêté du 16 novembre 2011

L'aptitude à prévenir les risques et à réaliser les gestes élémentaires de secours aux personnes en situation de détresse physique est reconnue par un certificat de compétences de « citoyen de sécurité civile » - Prévention et Secours Civiques de Niveau 1 (PSC1) délivré par l'organisme de formation habilité, dans le cas présent par le Directeur du CREPS.

Toutes les compétences sont évaluées et le certificat de compétences est délivré aux personnes qui ont :

- › Participé à toutes les phases de la formation ;
- › Réalisé tous les gestes de premiers secours au cours des phases d'apprentissage pratique ;
- › Participé une fois au moins, comme sauveteur, à une activité d'application (fiche individuelle de cas concret).

CALENDRIER DE LA FORMATION

• Ouverture des inscriptions le 03 mai 2021 •

- Jeudi 23 septembre 2021
- Jeudi 28 octobre 2021
- Jeudi 25 novembre 2021
- Jeudi 09 décembre 2021
- Jeudi 27 janvier 2022
- Jeudi 24 février 2022
- Jeudi 31 mars 2022
- Jeudi 28 avril 2022
- Jeudi 26 mai 2022
- Jeudi 30 juin 2022

COUT DE LA FORMATION ET FINANCEMENTS

(LES CONDITIONS GENERALES DE VENTES SONT CONSULTABLES SUR NOTRE SITE INTERNET)

Frais d'inscription

Pour l'ensemble des stagiaires : 30 € (non remboursables)

Frais pédagogiques

Pour l'ensemble des stagiaires : 40 €

Le financement de tout ou partie de cette formation est possible sous réserve d'acceptation pour toute personne :

- Demandeur d'emploi (prendre contact avec votre conseiller Pôle Emploi ou la Mission Locale de votre lieu de résidence) ;
- Mobilisant son compte CPF en saisissant la demande directement : <https://www.moncompteformation.gouv.fr>;
- Mobilisant l'OPCO AFDAS ;
- Mobilisant le dispositif SESAME ;
- En auto-financement.

CONTACTS



Annelise LE MOAL (référente administrative)

☎ 02.62.94.71.98

@ annelise.lemoal@creps-reunion.sports.gouv.fr



Charles SOUPRAYEN (responsable de la formation)

☎ 06.16.82.74.54

@ charles.souprayen@creps-reunion.sports.gouv.fr



Mickaël GUIGNE (référent handicap)

Accueil de personnes en situation de handicap : toute demande fera l'objet d'une étude personnalisée

☎ 02.62.94.71.86

@ mickael.guigne@creps-reunion.sports.gouv.fr

S'INFORMER, S'INSCRIRE

L'information ou l'inscription se réalise en ligne (<http://www.creps-reunion.fr>) à partir de la fiche descriptive de la formation visée accompagnée de tous les documents demandés au plus tard le jour de la clôture des inscriptions. L'inscription sera enregistrée au CREPS de la Réunion, dès réception du dossier complet.

ACCUEIL ET HEBERGEMENT

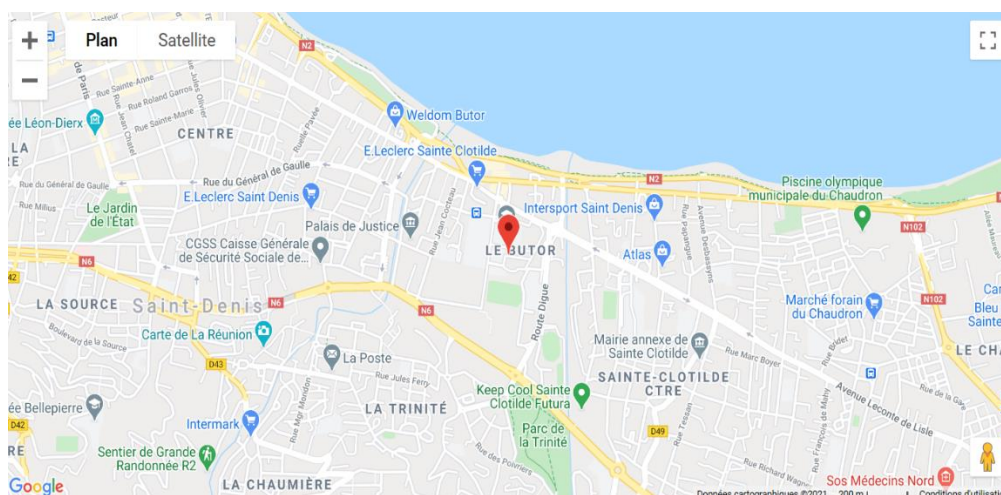
Possibilité d'hébergement (sous réserve de disponibilité) et de restauration pour les stagiaires inscrits à une formation professionnelle → voir impérativement avec le service accueil pour la réservation.

Site de Saint Denis :

- 24 Route Philibert Tsiranana – 97495 Sainte Clotilde
- 02.62.94.71.10 ou 11
- accueil@creps-reunion.sports.gouv.fr
- Coordonnées GPS : N -20.8898031, E 55.4705324

Vous arrivez en avion :

- Sortie aéroport Saint-Denis Gillot
- Prendre direction Saint-Denis RN2
- Aux feux, à gauche rue Léopold Rambaud
- 1ère à droite rue des Deux Canons
- Aux feux à droite avenue Maréchal De Lattre de Tassigny
- Au rond-point à gauche, rue "Route Digue"
- Sur la route Digue, 1ère à droite CROS/CREPS tout droit au fond.



Site de Saint Paul :

- 47 Boulevard du Front de Mer – 97460 Saint Paul
- 02.62.22.53.66
- accueil@creps-reunion.sports.gouv.fr

- Coordonnées GPS : N -21.001981, E 55.276638

Vous arrivez en avion :

- Depuis Gillot direction Saint-Denis
- Direction Le Port par la route du littoral
- Direction Saint-Paul
- Sur la RN1 sortie Savannah
- Au rond-point tout droit
- Direction Saint-Paul centre
- Après le pont première rue à droite direction front de mer
- Au rond-point à gauche route du front de mer
- 200 m sur la droite après la médiathèque

